



Ville de Mèze

N° 477

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX RUE ANTONIN BOULIECH

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par l'entreprise « B.E.B. » sise 14 avenue Général de Gaulle à Mèze,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la réfection de toiture n° 4 rue Antonin Bouliech, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage n° 4 rue Antonin Bouliech, du jeudi 21 septembre 2023, 08h00 au lundi 2 octobre 2023, 20h00.

Le dépôt de matériels est autorisé sans laisser de véhicule stationné.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « B.E.B. » sise 14 avenue Général de Gaulle à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 1^{er} septembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

